

RAPPORT GENERAL DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Nous avons examiné les comptes annuels de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade pour l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017. Cette mission ne saurait être assimilée à celle d'un commissaire aux comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons mis en œuvre les contrôles permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nous avons examiné par voie de sondage les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes, ils appellent les remarques suivantes :

- L'année 2017 représente le premier exercice comptable complet de la Ligue ; il est, de ce fait, impossible d'effectuer une comparaison poste par poste avec les années antérieures. En revanche, la cohérence globale du bilan est correcte.
- L'exercice se solde par un résultat positif de 22 562,77 € malgré une baisse des subventions de 16 133 €. Il faudra s'attendre encore à une baisse de ces dernières pour l'exercice en cours.
- Nous avons constaté une dégradation des justificatifs fournis pour les remboursements de frais : manque de transparence de certaines factures (canyonisme, alpinisme, escalade, etc), et certains justificatifs non probants, révélant d'une manière générale un manque de rigueur.

A notre avis les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé.

A part la dernière remarque ci-dessus, les contrôles auxquels nous avons procédé, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Fait à Marseille, le vendredi 9 février 2018.

G. BOETTO.

